

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2021

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD adjoints, Françoise PERIDY, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Thierry INGRAND, Maud CERISIER, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, PENOT Christian, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

- Sophie LE SIRE-ROUILLON à François BOCK
- Sarah COLLOBER à Isabelle BOETSCH
- THIBAULT Pascal à Joël LAFRECHOUX

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages : 19

La séance débute à 20h00.

1 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le maire rappelle, qu'en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- et sur autorisation du conseil municipal, en l'absence d'adoption du budget ,d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 20 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les investissements à venir concernent la maison RAVEAU (7 bis place du Marché) et La Roseraie (7 place du Marché);

La délibération permet à la commune de se positionner si besoin.

Vote 19 Pour

2 – Comptabilité

- **Autorisation de signer la convention relative au financement par l'État du projet de liaison douce porté par le SIVM de Gençay-Saint Maurice La Clouère**

François BOCK rappelle que le SIVM a pris la compétence et porte le projet de liaisons douces entre les deux communes, ce qui lui permet de solliciter des aides DETR (Etat).

Toutefois le syndicat ne peut demander la subvention DSIL sans l'autorisation des communes concernées.

Il est nécessaire de signer une convention Etat/SIVM/Commune de Gençay afin de permettre cette demande pour le compte du SIVM.

La proposition est soumise au vote.

Vote 19 Pour

- **Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Le service de gestion comptable du sud-vienne demande une régularisation d'écritures au compte « Fêtes et cérémonies ».

Il convient de délibérer sur cette décision modificative.

Vote 19 Pour

3 – Aide à la formation pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale

La commune emploie un apprenti qui est reconnu en situation de handicap.

La commune a la possibilité de percevoir une aide de 1 525€, mobilisable après délibération du conseil municipal.

Vote 19 Pour

4 – Cinéma

François BOCK rappelle le contexte du projet :

- en 2015, le projet de création d'un écran supplémentaire est étudié par la commune avec l'ADRC.
- en 2016 constat de non faisabilité par la commune et saisie de la communauté de commune du Pays Gencéen en sa qualité de porteur de projet ;
- en 2017 fusion des EPCI du sud Vienne et création du Civraisien en Poitou : la priorité est à la fusion des trois anciennes intercommunalités ;
- en 2019 décision de la commune, de déléguer à la communauté de communes le portage technique, administratif et financier, pour le compte de la commune ;
- 2020 année Covid : aucune décision n'a été prise
- 2021 Étude de faisabilité effectuée par le bureau d'étude Crescendo Conseil

Analyse du cinéma actuel

Local dans l'Impasse des trois Marchands

Salle de 106 places avec un mono-écran ;

30 bénévoles, un salarié à plein temps et un service civique ;

Charges, ménage et fluides par la commune de Gençay

Souhaits et besoins

La nécessité de locaux répondant aux normes Personnes à Mobilité réduite

Une seconde salle dédié à une offre plus diversifiée de l'association

Performances énergétiques et environnementales

Souhaits de l'association : 2 salles de 120 et 80 places

Souhaits des élus : 2 salles de 120 et 35 places, mais peut être 100 et 55 places ou 106 et 49 places ou 110 et 40 places pour un financement de 1M d'euros Hors Taxes.

Les deux scénarios divergent, le second nécessitant une surface plus importante avec des coûts de construction et de fonctionnement différents.

Compte tenu de l'effort financier demandé à la commune, il est par ailleurs envisagé la prise en charge des frais de fonctionnement par l'association gestionnaire.

Claude FERRON présente une analyse financière correspondant au fonctionnement actuel et aux prévisions de dépenses du futur cinéma selon les deux scénarios envisagés.

Actuellement, le cinéma est hébergé gratuitement dans un local de la commune ; l'analyse du fonctionnement sur trois ans (eau, électricité, petits équipements, travaux, nettoyage et maintenance) présente un coût annuel pour la commune de 8 160,20 € auquel s'ajoute le versement d'une subvention de 3 000€ à l'association, soit au total 11 160,20 €.

Le montant du projet de 106 et 35 places est évalué par l'assistance à maîtrise d'oeuvre à 2,7 M €
Le montant du projet de 120 et 80 places est évalué par l'assistance à maîtrise d'oeuvre à 3,2 M €
Les subventions et aides déductibles sont les aides européennes FEADER, le DETR (Etat), ACTIV (Département), le soutien de la région Nouvelle Aquitaine, le soutien automatique du CNC à l'exploitation et aux salles Art et Essai (pour l'exploitant).
Récupération du fonds TVA à hauteur de 16,4 %.
Le projet étant communautaire, la communauté de commune pourrait financer de 30 à 50 % du reste à charge des dépenses de construction, mais jamais plus que ce qui est pris en charge par la commune.

Pour un nouveau cinéma de 106 et 35 places :

- coût annuel pour la commune hors fonctionnement 28 800 € ; annuités d'emprunts de 20 639,80 €
- coût annuel pour la commune avec fonctionnement 45 120,41 € ; annuités d'emprunts de 36 960,20 €
- prêt à la charge de la commune 500 000 € (auquel s'ajoutent la déconstruction et dépollution du site déjà payés de 120 000 €).

Compte tenu du budget actuel de la commune, ce scénario engendrera une augmentation des taxes foncières de 3,92 % ou 7,03 % (hausse de 57 € à 83 € selon les foyers de Gençay)

Second scénario répondant aux souhaits de l'association, pour un cinéma de 120 et 80 places :

- coût annuel pour la commune hors fonctionnement 49 176,06 € ; annuités d'emprunts de 41 015,86 €
- coût annuel pour la commune avec fonctionnement 65 496,47 € ; annuités d'emprunts de 57 336,27 €
- prêt à la charge de la commune 784 000 € (auquel s'ajoutent la déconstruction et dépollution du site déjà payés de 120 000 €).

Compte tenu du budget actuel de la commune, ce scénario engendrera une augmentation des taxes foncières de 7,80 % ou 10,90 % (hausse de 89 € à 129 € selon les foyers de Gençay)

Débats des conseillers :

- Crainte d'un projet ambitieux, à la charge uniquement des habitants de Gençay qui verrait leurs impôts augmenter alors que les utilisateurs du cinéma viennent en majorité du Pays gencéen.
Regrette également le manque de transparence de l'association gestionnaire qui maintient ses exigences sans engagement d'effort supplémentaire.

- Remarque sur le nombre d'entrée espéré : en 2019 le cinéma a enregistré 28 000 entrées sur 1000 séances ; la pandémie de 2020 accompagnée de la fermeture des cinémas et de la restriction des déplacements, a entraîné un changement de comportement des français qui consomment de la location de films sur plateforme. La prévision de fréquentation des années à venir reste inconnue.

- Investissement de l'association à revoir : le versement d'un loyer ou la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement (ménage et fluide) diminuerait la contribution de la commune.
l'augmentation du prix du billet adulte permettrait à l'association de participer.

- Sur le prix des entrées : le cinéma de Gençay est moins cher que ses homologues de Poitiers, ce qui lui permet slon lui de conserver ses adhérents ;
Devant la crainte de voir les gens repartir sur Poitiers, on peut toutefois objecter qu'un cinéma local permet au utilisateur des économies de temps de trajet et de véhicule.

- une demande de participation de la communauté de communes au frais de fonctionnement serait envisageable.

- le second écran serai un plus pour l'association qui disposerait d'un public supplémentaire ; le cinéma de Gençay est labellisé et perçoit des subventions supplémentaires du CNC pour les films art et essai ;

- tous les conseillers sont d'avis d'étudier toutes les possibilités de maintenir le cinéma de Gençay dans

la commune, et plus particulièrement dans le bourg. Les dimensions artistiques, culturelles, éducatives (Ecole ou collège et cinéma) et sociales sont reconnues.

François BOCK conclut les débats en demandant au conseil municipal de bien vouloir se positionner sur la poursuite du projet et le choix d'un scénario.

Il propose d'acter le projet d'un scénario de 155 places sur deux salles, avec un reste à charge maximale de 500 000€ pour la commune de Gençay.

Concernant les dépenses de fonctionnement, une demande de participation sera négociée avec le Civraisien en Poitou et l'association gestionnaire.

La proposition est soumise au vote

Voix 4 Abstentions 15 Pour

5 – Informations et questions diverses

- De nouvelles dégradations entraînant un nettoyage complet ont été constatées à la salle des fêtes.
- M.Claude FERRON annonce la prochaine réunion de la commission « fêtes et cérémonies » permettant la mise en place d'un planning annuel ; la distribution de colis aux aînés, en remplacement du repas qui ne pourra avoir lieu en raison des consignes sanitaires en vigueur sera organisée ; des volontaires sont sollicités pour remettre les colis aux personnes concernées .
- Suite à l'interrogation d'un conseiller, il est rappelé que la mise en ligne des procès verbaux des réunions du conseil municipal n'est effectuée qu'après la validation du conseil suivant. Effectivement, dans cette procédure, les annonces d'animations sont obsolètes pour les PV, mais les informations sont faites pour les conseillers.
- La date d'achèvement des travaux du SDIS est prévu fin janvier, voire début février.
- Économie (M. Joël LAFFRECHOUX)
L'ouverture de Garden, commerce de matériel de jardin, sera effective en janvier 2022 sur le site de l'ancien LIDL.
Des bureaux seront ouverts dans l'ancien local de Régis Dubois Place du Marché : ils accueilleront un bureau d'étude de Marnay à compter du 01/01/2022.
Un commerce de « dépôt-vente » de vêtements est annoncé dans l'ancien local du magasin informatique, Place du Marché.
Fabrice ARLOT a annoncé la location d'une partie de son local de la Rue du 8 mai à un commerce de coiffure.
La commune a signé l'achat de la maison de monsieur Chaussebourg, Place du Marché ; les travaux d'agrandissement du commerce de chaussures seront effectués dès janvier 2022.
- Claude FERRON informe le conseil de la signature le 07/12/2021 du contrat de réservation de 6 pavillons auprès de la société VIVAPROM porteur d'un projet immobilier de 11 maisons sur le site de l'ancienne gendarmerie.
- Le marché de Noël organisé par la FAE aura lieu le dimanche 19 décembre.
- Sur demande de la Préfecture, la cérémonie des vœux de la commune est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 27 janvier 2022.

Sophie VERGNAUD